

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

NOR : SCSA1120054A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 451-1 à R. 451-4-3 et D. 451-57-1 à D. 451-57-5 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 123-12 à D. 123-14 ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2005 fixant la composition du dossier de déclaration préalable et de la liste d'enregistrement des établissements de formation mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 20 juin 2011 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « secteurs sanitaire, social et médico-social » du 9 juin 2011 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 7 juillet 2011 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juillet 2011,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Après l'article 10 de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 susvisé, il est inséré un titre IV ainsi rédigé :

« TITRE IV

« ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« *Art. 10-1.* – Dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

« Dans le respect de l'annexe VII "maquette nationale" du présent arrêté, la formation préparant au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est structurée en modules de formation. Les modules de formation sont valorisés en crédits ECTS. La valeur en crédits de l'ensemble de ces modules correspond à la différence entre le nombre de crédits attaché au diplôme de conseiller en économie sociale familiale et le nombre de crédits dont bénéficient les étudiants à l'entrée en formation, en fonction de leur parcours antérieur, tel que prévu aux annexes V et VII du présent arrêté. Les modules de formation sont répartis sur au moins deux semestres. Le dernier semestre du parcours est valorisé par la réussite aux épreuves de certification et emporte l'acquisition des crédits correspondants.

« L'organisation pédagogique de la formation en semestres, modules et crédits européens correspondants ainsi que les modalités de coopération prévues avec les établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers sont détaillées au dossier de déclaration préalable, mentionné à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles, au titre des pièces démontrant la capacité pédagogique de l'établissement de formation à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale conformément aux principes des textes réglementant ce diplôme.

« A la demande de l'étudiant, les établissements de formation peuvent établir, en cours de cursus, une attestation descriptive du parcours suivi mentionnant, à titre indicatif, les crédits correspondants aux modules validés. Cette attestation doit être conforme à l'annexe VIII "attestation descriptive du parcours suivi" du présent arrêté.

« Un supplément au diplôme conforme à l'annexe IX du présent arrêté est délivré par les établissements de formation aux titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. »

Art. 2. – Les établissements de formation ayant fait l'objet, avant l'entrée en vigueur du présent arrêté, d'une décision d'enregistrement du représentant de l'Etat pour dispenser la formation préparant au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale doivent se mettre en conformité avec les dispositions du titre IV de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 susvisé et déposer la déclaration rectificative prévue à l'article R. 451-4-1 du code de l'action sociale et des familles au plus tard le 30 avril 2013.

Art. 3. – Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et la directrice générale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 août 2011.

*La ministre des solidarités
et de la cohésion sociale,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale
de la cohésion sociale,*
S. FOURCADE

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur général
pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,*
P. HETZEL

ANNEXES

ANNEXE VII

**MAQUETTE NATIONALE MISE EN CREDITS ECTS
FORMATION PREPARANT AU DIPLÔME D'ETAT DE
CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE**

Domaines de compétences	Valeur en crédits attachés aux domaines de compétence	
DC1 : conseil et expertise à visée socio éducative dans le domaine de la vie quotidienne	DC1-A	40
	DC1-B	24
	DC1-C	12
DC2 : Intervention sociale	DC2-AB	32
	DC2-C	38
DC3 : communication professionnelle	DC3	7
DC4 Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et interinstitutionnelles	DC4-A	18
	DC4-B	9
TOTAL ECTS		180

**MAQUETTE NATIONALE MISE EN CREDITS ECTS
FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE
(détails)**

	Temps de formation théorique	Temps de stage	Temps de travail personnel estimé	Charge de travail totale	Crédits ECTS	Dont crédits ECTS affectés aux épreuves de certification
DC1-C : Conseil et expertise à visée socio éducative dans le domaine de la vie quotidienne	140 heures	70 heures	132 heures	342 heures	12	8 <i>ET : mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel : 8</i>
DC2-AB : Intervention sociale	250 heures	350 heures	292 heures	892 heures	32	11 <i>ET : oral sur dossier de pratique professionnelle : 11</i>
DC3 : Communication professionnelle	60 heures	70 heures	66 heures	196 heures	7	5 <i>EOCF : Elaboration d'une communication professionnelle : 5</i>
DC4-B : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles	90 heures	70 heures	90 heures	250 heures	9	6 <i>ET : écrit politique sociale territoriale et positionnement professionnel : 6</i>
TOTAL	540 heures	560 heures	580 heures	1680 heures	60	

ET : épreuve terminale - EOCF : épreuve organisée en cours de formation

ANNEXE VIII

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS SUIVI

**Formation préparatoire au diplôme d'Etat
de conseiller en économie sociale familiale**

Le directeur, la directrice de l'établissement de formation :

Atteste que

INFORMATIONS SUR L'ETUDIANT	
Nom(s) patronymique :	
Prénom(s) :	
Date de naissance :	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	

A accompli un parcours de formation dont le descriptif figure dans l'annexe jointe

INFORMATIONS GENERALES SUR LA FORMATION	
Autorités responsables de la formation et de la certification	Ministère chargé de l'enseignement supérieur- Ministère chargé des affaires sociales
Conditions d'accès à la formation	BTS ESF, DUT CS, DEASS, DEES, DEETS, DEEJE
Durée du parcours complet (post BTS ESF)	2 semestres
Niveau du diplôme	180 crédits européens
Le diplôme d'Etat atteste de la maîtrise de huit domaines de compétences (DC)	DC1 : Conseil et expertise à visée socio éducative dans les domaines de la vie quotidienne Partie A – Partie B- Partie C DC2 : Intervention sociale Partie AB – Partie C DC3 : Communication professionnelle DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles partenariales et interinstitutionnelles Partie A – Partie B

Année académique

Fait à

le

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 10-1 de l'arrêté du 1^{er} septembre 2009 modifié

ANNEXE IX



SUPPLEMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME

1.1	Nom(s) patronymique :	
1.2	Prénom(s) :	
1.3	Date de naissance :	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible)	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME

2.1	Intitulé du diplôme :	Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	- sciences humaines et sociales, droit, économie - méthodes et techniques professionnelles en travail social - approche pluridisciplinaire des domaines de la vie quotidienne (alimentation, santé, habitat, consommation, budget)
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministère chargé de l'enseignement supérieur
2.4	Date de délivrance du diplôme/ cachet de l'autorité	
2.4	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.5	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLÔME

3.1	Niveau du diplôme :	180 crédits ECTS
3.2	Durée officielle du programme :	6 semestres (4+2)
3.3	Condition(s) d'accès :	BTS ESF – DUTCS – DEASS – DEES – DEETS – DEEJE

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RESULTATS OBTENUS		
4.1	Organisation des études :	(régime de formation de l'étudiant) <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue
4.2	Exigences du programme :	<p>Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé.</p> <p>Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...</p> <p>Son intervention privilégie une finalité éducative⁴ et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.</p> <p>Le conseiller en économie sociale familiale exerce les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il assure une expertise et un conseil scientifique et technique - Il conduit un accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio économique et éducative dans els domaines de la vie quotidienne - Il agit dans le domaine du développement social territorial - Il construit une communication professionnelle et conduit des actions d'animation et de formation. <p>Pour exercer ces fonctions, les compétences visées sont :</p> <p>Domaine de compétences 1 – Conseil et expertise à visée socio éducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, l'habitat, l'insertion, l'alimentation –santé... -Concevoir, élaborer des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions - Assurer la qualité du service rendu - Coordonner une équipe -Élaborer un budget ; constituer le dossier de financement -Gérer le budget d'une action individuelle ou collective -Assurer une veille technique, scientifique et juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne -Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et de l'expérience -Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision <p>Domaine de compétences 2 – Intervention sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> -Impulser, participer et/ou concevoir et conduire des actions collectives de conseil, d'information auprès des groupes dans les domaines de leur vie quotidienne - Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif - Élaborer, accompagner et mettre en œuvre un plan d'aide négocié avec le groupe -Conduire des actions visant à mutualiser les ressources des membres du groupe concernés par des problématiques communes -Identifier et analyser les dynamiques territoriales - Inscrire des actions dans les dynamiques territoriales existantes et/ou participer à l'émergence de ces dynamiques -Diagnostiquer une situation -Élaborer, accompagner, mettre en œuvre et évaluer un plan d'aide négocié -Évaluer les résultats de l'intervention -Concevoir des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne -Conduire des actions d'animation et de formation -Évaluer les actions mises en place <p>Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> -Élaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution -Transmettre des informations auprès de différents publics, des professionnels et des partenaires, auprès de son institution -Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus) -Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF

	Domaine de compétences 4 - Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle - Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles - Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires - Représenter l'institution - Assurer une fonction de médiation - Assurer une fonction de négociation - S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluri professionnel et/ou pluri institutionnel
--	---	---

4.3	Précisions sur le programme :	
Diplôme possédé à l'entrée en formation : BTS ESF <input type="checkbox"/> - DUT CS <input type="checkbox"/> - DEASS <input type="checkbox"/> - DEES <input type="checkbox"/> - DEETS <input type="checkbox"/> - DEEJE <input type="checkbox"/>		
Enseignements/modules de formation de la formation complémentaire		Domaine de compétences
		Crédits ECTS
SEMESTRE 1 – 30 ECTS		
...		
...		
...		
...		
...		
....		
SEMESTRE 2 – 30 ECTS – dans le parcours post BTS ESF, ce semestre est validé par la réussite aux épreuves de certification (voir ci-dessous)		
...		
...		
...		
...		
...		
...		
...		
SEMESTRE complémentaire (éventuellement)		
...		
...		
...		
...		
...		
...		
Épreuves de certification :		
- Épreuve mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel		DC1-C
- Épreuve orale sur dossier de pratique professionnelle		DC2-AB
- Épreuve écrite d'élaboration d'une communication professionnelle		DC3
- Épreuve écrite		DC4-B
TOTAL		Parcours initial + semestres DECESF
		8 11 5 6 180

4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)	
-------	--	--

4.4 Système de notation et, si possible informations concernant la répartition des notes NON APPLICABLE

4.5 CLASSIFICATION GENERALE DU DIPLOME : Non applicable (mentions...)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLOME

5.1	Accès à un niveau d'études supérieur :	Admission sur dossier : CAFERUIS –DEMF – Master1 Admission sur épreuves : CAFDES Admission sur dossier et entretien : DEIS
5.2	Statut professionnel (si applicable) :	RNCP : niveau 3 (nomenclature 1969)

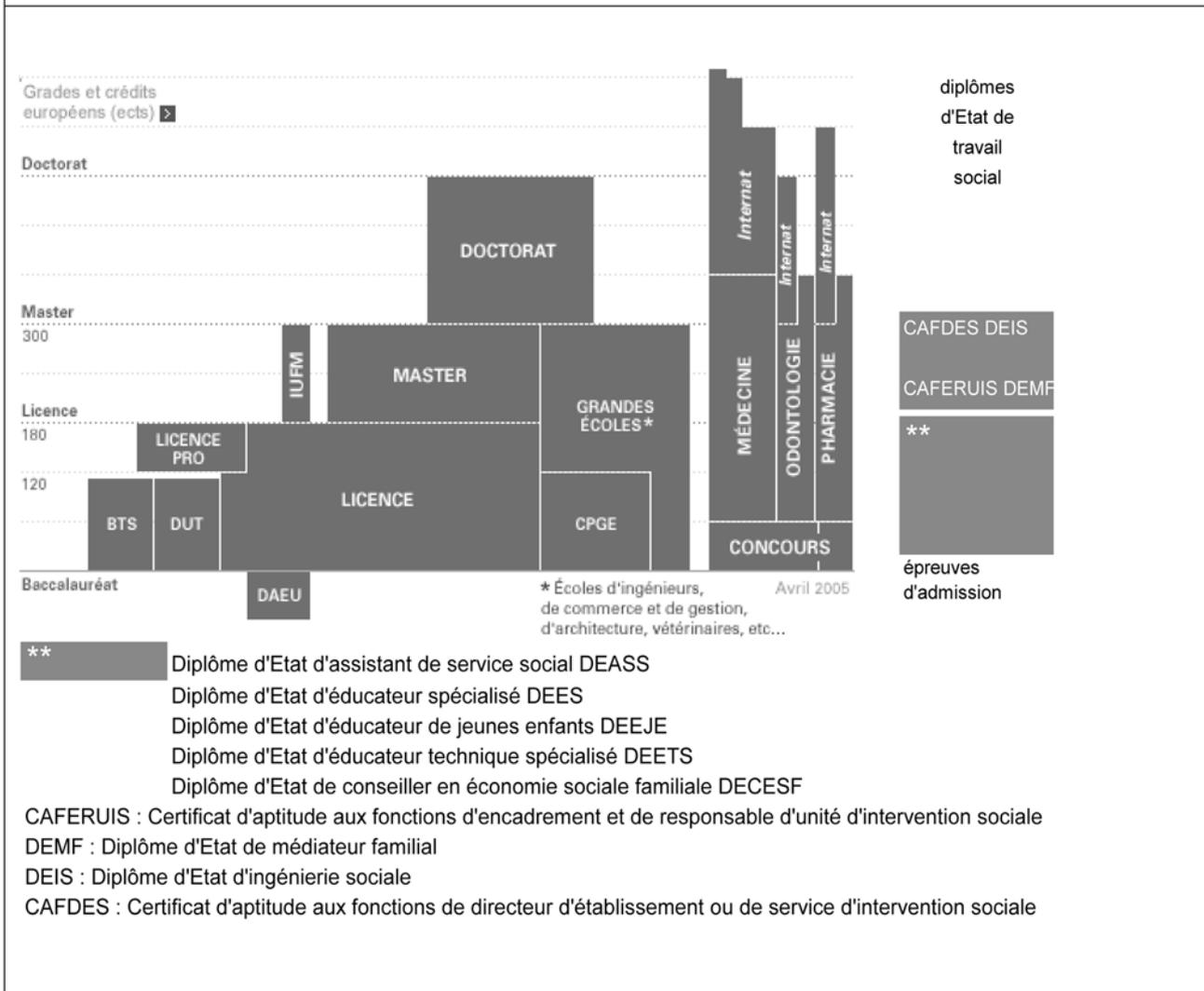
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant :	Lieux de stage Séjours à l'étranger Régime des études
6.2	Autres sources d'information :	Site de l'établissement : Site du ministère :

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

7.1	Date :	
7.2	Signature :	
7.3	Qualité du signataire :	
7.4	Tampon ou cachet officiel :	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



- ** Diplôme d'Etat d'assistant de service social DEASS
- Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé DEES
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants DEEJE
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé DEETS
- Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale DECESF

CAFERUIS : Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
 DEMF : Diplôme d'Etat de médiateur familial
 DEIS : Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale
 CAFDES : Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale